

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue mardi, le 5 février 2019 à 13h30 au lieu ordinaire des séances à laquelle étaient présents :

Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1
 Guy Laverdière, conseiller siège no 2
 Elaine Roy, conseillère siège no 3
 Manon Pagette, conseillère siège no 5
 Michel Venne, conseiller siège no 6

Était absent : **François Chevrier**, conseiller siège no 4

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Réjean Marsolais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

Tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation

Avant de débiter la séance, monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

DIVERS

4. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 048-2019-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
 Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
 Et résolu à l'unanimité des conseillers :

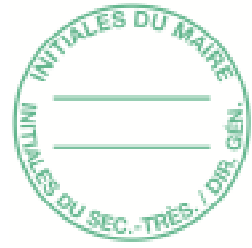
Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Michel Bellemare, directeur général et secrétaire-trésorier, le 30 janvier 2019

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une personne à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim



MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 049-2019-02

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme nomme monsieur Réjean Marsolais au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à compter du 5 février 2019.

Que monsieur Réjean Marsolais agisse à ce titre tant et aussi longtemps que la poste ne sera pas comblé de façon officielle.

Adopté

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 050-2019-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit et est levée. (13h40)

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Réjean Marsolais, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim